



Référentiel des Prix des Transactions Immobilières de Témara-Harhoura

Les données de ce référentiel sont opposables uniquement
à la Direction Générale des Impôts

Site Internet : www.tax.gov.ma – **Email :** referentiel@tax.gov.ma

Edition octobre 2015

Sommaire

1. Préambule	03
2. Liste des abréviations	04
3. Lexique	05
4. Territoire, biens concernés et plan d'ensemble de Skhirate-Témara	07
4.1. Territoire et biens concernés	07
4.2. Plan d'ensemble de Skhirate-Témara	08
5. Mode de recherche	10
6. Référentiel des prix des transactions immobilières de Skhirate -Témara	12
6.1 Commune Urbaine de Témara	13
6.2 Commune Urbaine de Harhoura	17
7 Cartographie et tableaux des délimitations des Zones	21
8 Contacts utiles	26

1. Préambule

Dans une démarche de transparence de l'action de l'Administration et de rationalisation de son pouvoir d'appréciation, le présent manuel assure la publication des prix de référence retenus par l'Administration pour les besoins de calcul des droits et taxes.

Il s'applique à l'ensemble des cessions de biens immobiliers à usage d'habitation.

Il permet aux citoyens, dans un souci d'amélioration du climat de confiance, de disposer du même niveau d'information que l'Administration.

Pour se rapprocher le plus de la réalité du marché, les données de ce référentiel sont le résultat d'un travail de consultation et de concertation entre la Direction Générale des Impôts, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers, la Banque Centrale du Maroc (Bank Al Maghreb), l'Agence Urbaine de Rabat, l'Agence Urbaine de Skhirate-Témara, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et l'Ordre des Notaires.

Il s'agit des prix moyens retenus pour le calcul des droits et taxes et ne constituent en aucun cas une évaluation directe d'un bien immobilier donné.

Il constitue à cet effet une étape importante dans le processus de renforcement des garanties accordées aux citoyens.

Les données de ce référentiel feront l'objet d'une actualisation périodique en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier.

2. Liste des abréviations

ANCFCC : Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

DGI : Direction Générale des Impôts

FNPI : Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers

m² : Mètre Carré

SKHTT : Skhirate -Témara

SKHT-H : Skhirate -Témara Commune Urbaine de **HARHOURA**

SKHTT-TEM : Skhirate -Témara Commune Urbaine de **TÉMARA**

PC : Prix de la Construction

PT : Prix du Terrain

R+(i) : Rez-de-chaussée + (i) : Nombre d'étages

ST : Superficie du Terrain

SA : Superficie de l'Appartement

T : Terrain

ZI : Zone Immeuble

ZM : Zone Maison

ZV : Zone Villa

< à R+(i) : Zonage < inférieure à R+(i)

<= à R+(i) : Zonage < = inférieure ou égale à R+(i)

> à R+(i) : Zonage > supérieur à R+(i)

>= à R+(i) : Zonage > = supérieur ou égale à R+(i)

3. Lexique

Ancien (logement) : logement ayant été achevé depuis **plus de quinze ans** (> à 15 ans).

Appartement sécurisé : Appartement situé dans un projet immobilier fermé et sécurisé.

Appartement : un Appartement est une unité d'habitation, comportant un certain nombre de pièces et située dans un immeuble collectif généralement dans une ville.

Immeuble : dans le langage courant, le mot "immeuble" désigne un bâtiment urbain de plusieurs étages, à usage d'habitation ou professionnel, **en copropriété**.

Logement social : par cette formule, on désigne un Appartement dont la superficie couverte est ≥ 50 et 80 m^2 et dont le prix de vente n'excède pas 250.000 dirhams, hors taxe sur la valeur ajoutée.

Loti (Terrain) : un Terrain Loti signifie un Terrain situé dans un Lotissement (voir Lotissement).

Lotissement : un Lotissement est constitué par un ensemble de lots provenant de la division d'un Terrain en vue d'y recevoir des constructions qui sont vendues généralement séparément après que le Lotisseur ait réalisé des voies d'accès, des espaces collectifs et des travaux de viabilité et les raccordements aux réseaux de fourniture en eau, en électricité, aux réseaux d'égouts et aux réseaux de télécommunication.

Maison : une Maison est un bâtiment destiné à être la demeure d'une famille, voire de plusieurs, et qui **n'est pas** un immeuble **en copropriété**.

Neuf (logement) : logement achevé **depuis six ans au plus** (\leq à 6 ans).

Prix Appartement = Prix au m^2 Appartement \times (Superficie Appartement + superficie Parking/3 + superficie Terrasse/2).

Prix de la Construction (PC) : par prix de la construction, on entend le prix du mètre carré couvert.

Prix du Terrain (PT) : par prix du Terrain, on entend le prix du Terrain au mètre carré.

Prix Maison = Prix au m^2 T \times superficie Terrain Maison + Prix au m^2 C \times superficie Couverte.

Prix Terrain = Prix au m^2 Terrain \times superficie Terrain.

Prix Villa = Prix au m^2 T \times superficie Terrain Villa + Prix au m^2 C \times superficie Couverte.

Terrain ZM : est considéré comme terrain zone maison tout terrain destiné à la construction d'une maison : terrain nu, terrain construit de bâtiments destinés à être démolis (cas de maison vétuste par exemple).

Terrain ZV : est considéré comme terrain zone villa tout terrain destiné à la construction d'une villa : terrain nu, terrain construit de bâtiments destinés à être démolis (cas de villa vétuste par exemple).

Villa sécurisée : villa située dans un domaine résidentiel fermé et sécurisé.

Villa : une villa est une maison avec jardin.

Zone : une zone est un groupe d'adresses où les prix sont relativement homogènes.

Récent (logement) : logement achevé **depuis plus de six ans au moins et quinze ans au plus** (> à 6 ans et <= à 15 ans) + **logement Ancien** achevé suite à rénovation **depuis six ans au plus** (<= à 6 ans).

Terrain ZI : est considéré comme Terrain zone immeuble tout Terrain destiné à la construction d'un immeuble collectif : Terrain nu, Terrain construit de bâtiments destinés à être démolis (cas de zone Villa convertie en zone immeuble par exemple).

Terrain ZM : est considéré comme Terrain Zone Maison tout Terrain destiné à la construction d'une Maison : Terrain nu, Terrain construit de bâtiments destinés à être démolis (cas de Maison vétuste par exemple).

Terrain ZV : est considéré comme Terrain zone Villa tout Terrain destiné à la construction d'une villa, Terrain nu, Terrain construit de bâtiments destinés à être démolis (cas de Villa vétuste par exemple).

Villa sécurisée : Villa située dans un domaine résidentiel fermé et sécurisé.

Villa : une Villa est une Maison avec jardin.

Zone : une zone est un groupe d'adresses où les prix sont relativement homogènes.

4. Territoire, biens concernés et plan d'ensemble de la Préfecture de Skhirate-Témara

4.1 Territoire concerné :

La Région de Rabat-Salé-Kénitra est l'une des douze régions du Maroc instituées en 2015.

Elle se compose de trois Préfectures et quatre Provinces :

- **Préfecture de Rabat ;**
- **Préfecture de Salé ;**
- **Préfecture de Skhirate-Témara**
- Province de Kénitra ;
- Province de Khémisset ;
- Province de Sidi Kacem ;
- Province de Sidi Slimane.

La **Préfecture de Skhirate-Témara** englobe 5 Communes urbaines et 5 Communes rurales :

- Commune urbaine de Témara ;
- Commune urbaine de Harhoura ;
- Commune urbaine d'Ain Attig ;
- Commune urbaine de Skhirate ;
- Commune urbaine Ain Aouda ;
- Commune rurale de Sidi Yahya Zaers ;
- Commune rurale d'Oum Azza ;
- Commune rurale d'El Menzeh ;
- Commune rurale de Sebbah ;
- Commune rurale de Mers El Kheir.

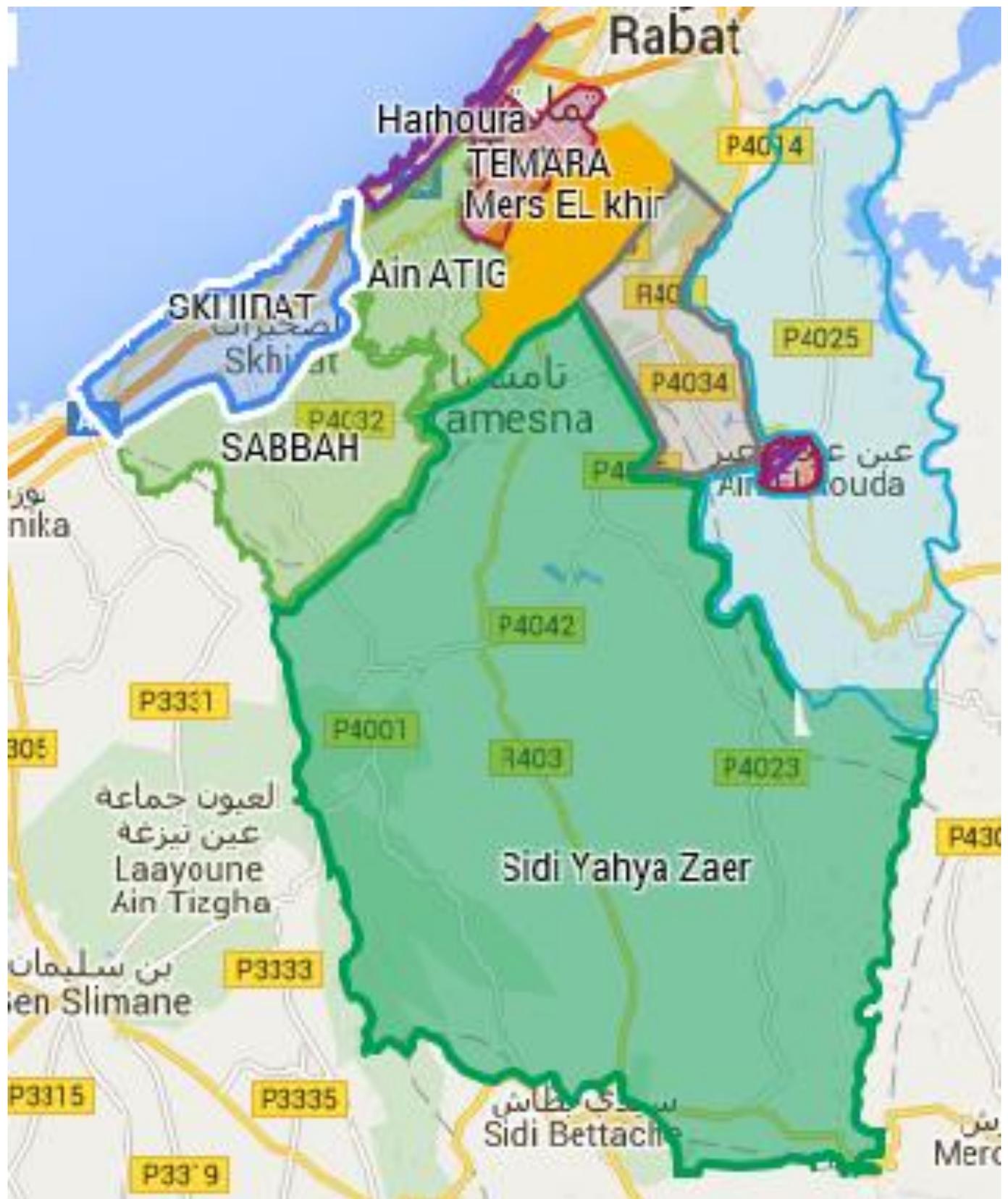
Le territoire géographique et les biens concernés par le présent Référentiel se présentent comme suit :

- **Territoire concerné :** Commune urbaine de Témara et Commune urbaine de Harhoura.
- **Types de biens immobiliers concernés :**
 - Appartement, Maison, Villa et Bungalow à usage d'habitation ;
 - Terrain construit de bâtiments destinés à être démolis : ZV, ZI ou ZM ;

- Terrain Loti : ZV, ZI ou ZM.
- **Types de biens immobiliers exclus :**
 - Appartement à usage professionnel;
 - Villa et Maison à vocation professionnelle ou commerciale;
 - Logement social;
 - Logement destiné au recasement des bidonvilles;
 - Terrain urbain non Loti;
 - Terrain à usage industriel;
 - Terrain à usage agricole.

4.2 Plan d'ensemble de la Préfecture de Skhirate -Témara :

Voir page suivante.



5. Mode de recherche

La recherche s'effectue :

- A travers la consultation sur une carte numérisée mise à la disposition du public au niveau du portail de la DGI, le système situe le bien sur la carte et affiche automatiquement son prix de référence ;
- A partir de la délimitation des zones ;
- En consultant le bureau d'accueil de la Direction Préfectorale des Impôts de Skhirate-Témara et/ou le Centre d'information Téléphonique au numéro : **05.37.27.37.27**.

Précision :

Lorsque un bien chevauche sur plusieurs zones, le prix à prendre en considération est celui de la zone la plus côté.

Exemple 1 (à travers la consultation de la carte numérisée) :

Soit un Appartement X se trouvant sur l'Avenue Moulay Idriss

Situer l'Avenue sur la carte et afficher le prix des Appartements de cette zone :

The screenshot shows a Google Maps interface with a search for 'Avenue Moulay Idriss, Témara, Ra...'. The map displays a yellow highlighted area labeled 'ST-TEM 13'. A pop-up window shows the following information:

Catégorie	Prix
Appartement récent	9 000
Appartement neuf	11 500

Additional details in the pop-up: 0,962 km², 3,94 km.

The map also shows various landmarks like 'Mosquée Abou Bakr Assidiq', 'Pharmacie Al Masjid', and 'Garage Lhaj'.

Exemple 2 (à partir de la délimitation des zones) :

Soit X un Appartement Récent relevant de la Commune urbaine de Témara.

- Consulter la liste des points de repères de la Commune pour déterminer le code zone :

Outils de tableau Référentiel des prix de Skhirate-Témara 9 10 2015 VF [Mode de compatibilité] - Micro...

Accueil Insertion Mise en page Références Publipostage Révision Affichage Création Disposition

Calibri 9

Rechercher Remplacer Sélectionner

7.2 Tableau des délimitations des zones relevant de la Commune de TÉMARA

Code Zone	Délimitations/Points de repère
SKHT - TEM 1	AV ALLAL IBN ABDELLAH (NORD), AV MOHAMEDVI (SUD), AV. HASSANII (EST), ET ROCADE (OUEST) : HAY ANDALOUS (VIEUX MAROCAINS)
SKHT - TEM 2	VOIE FERREE (EST), AV MOHAMEDVI (NORD), AUTOROUTE(OUEST) ET DOUAR OULAD BOUCHIHA (SUD) : HAY IBN ROCHED, HAY SIDI AMGHAR, HAY EL WIFAQ
SKHT - TEM 3	AV MOULAY RACHID(NORD), USINE (SUD), VOIE VERREE (EST), IMMEUBLE TEMARA – CENTRE(OUEST).HAY IBN SINA
SKHT - TEM 4	AV MOULAY RACHID, ECOLE ROYALE DE CAVALERIE(NORD), USINE (SUD), AV HASSAN II (EST), HAY IBN SINA(OUEST)
SKHT - TEM 5	STATION IFRIQUIA(NORD), BOULEVARD GHAZA (SUD), (EST), VOIE FERREE(OUEST) ATTAWHID
SKHT - TEM 6	ACIMA(NORD), BOULEVARD GHAZA (SUD), RESIDENCE AV HASSAN 1(EST), RESIDENCE SALAHEDDINE(OUEST)
SKHT - TEM 7	AV MOULAY RACHID (NORD), AV HASSAN I (SUD), AV MOHAMED 5(EST), AV HASSAN 2(OUEST)
SKHT - TEM 8	ALLAL BEN ABDELLAH (NORD), AV HASSAN I (SUD), AV TARIK IBN ZYAD(EST), AV MOHAMED 5(OUEST)
SKHT - TEM 9	AV HASSAN I (NORD), AVENUE ALI IBN ABI TALIB (SUD), AV TARIK IBN ZYAD(EST), AV HASSA II (OUEST)
SKHT - TEM 10	AV LALLA MERYEM (NORD), AV HASSAN I(SUD), AV TARIK IBN ZYAD(EST), TERRAIN AGRICOLE (OUEST)
SKHT - TEM 11	AV. MLY IDRIS (NORD), AV MLY ISMIL (SUD), RUE. ARFOUD (EST), ET MLY IDRIS (OUEST) : (CG)

Page : 21 sur 25 Mots : 3 717 Français (France) 90 % 16:01 09/10/2015

- Connaissant le code zone, on détermine le prix du bien concerné au niveau de la grille de prix correspondante :

Référentiel des prix de Skhirate-Témara 07 10 2015 VF.doc - OpenOffice.org Writer

Echier Edition Affichage Insertion Format Tableau Outils Fenêtre Aide

Standard Calibri 12

6.1 Référentiel des prix des transactions Immobilières de la commune TÉMARA

Code Zone	Type de bien	Nature	Prix
ST - TEM 1	Villa	Ancien	PT: 2 000/ PC:1 700
	Villa	Récent	PT: 2 000/ PC:3 500
ST - TEM 2	Villa	Ancien	PT: 2 000/ PC:3 500
	Villa	Récent	SI ST <= 300m ² PT: 7 500/PC: 5 000 SI ST > 300m ² PT: 6 500/PC:5 000
	Villa	Neuf	SI ST <= 300m ² PT: 8 000/PC: 8 500 SI ST > 300m ² PT: 7 000/PC: 8 500
	Appartement	Ancien	8 000
	Appartement	Récent	SI S <= 80 m ² 13 000 SI 80 < S <= 100 m ² 10 500 SI S > 100 m ² 10 000
	Appartement	Neuf	12 000
	Maison	Récent	PT: 10 000 /PC:3 500
			SI ST <= 90m ²

Page 13 / 27 - 6. Référentiel des prix des transactions immobilières de la préfecture de Skhira

Page 13 / 27 Standard Français (France) INS STD 100% 14:24 07/10/2015

6. Référentiel des prix des transactions immobilières de la Commune urbaine de Témara et de la Commune urbaine de Harhoura

La Commune urbaine de Témara et la Commune urbaine de Harhoura sont découpées en 38 Zones dont la ventilation est comme suit :

Commune urbaine	Nombre de Zones	Nombre de Zones Rue/Av./Bd	Nombre total des Zones
Témara	24	0	24
Harhoura	14	0	14
Totaux :	38	0	38

6.1 Référentiel des prix des transactions Immobilières de la Commune Urbaine de Témara

Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKHT-TEM1	Villa	Ancien	PT : 2 000/PC : 1 700
	Villa	Récent	PT : 2 000/PC : 3 500
SKHT-TEM2	Villa	Ancien	PT : 6 000/PC : 2 200
	Villa	Récent	Si ST <= à 300 m ² PT : 7 500/PC : 5 000 Si ST > à 300 m ² PT : 6 500/PC : 5 000
	Villa	Neuf	Si ST <= à 300 m ² PT : 8 000/PC : 8 500 Si ST > 300 m ² PT : 7 000/PC : 8 500
	Appartement	Ancien	8 000
	Appartement	Récent	10 000
	Appartement	Neuf	12 000
	Maison	Récent	PT : 10 000/PC : 3 500
	Terrain ZM	Loti	Si ST <= à 90 m ² 10 000 Si ST > à 90 m ² 12 000
Terrain ZI	Loti	Si une façade : 13 500 Si deux façades : 15 000 Si plus : 17 000	
SKHT-TEM3	Villa	Ancien	PT : 6 000/PC : 2 500
	Villa	Récent	PT : 6 000/PC : 5 000
SKHT-TEM4	Appartement	Récent	9 500
SKHT-TEM5	Appartement	Récent	8 500
SKHT-TEM6	Appartement	Récent	Si SA <= à 90 m ² 11 000 Si SA > à 90 m ² 9 500

Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKHT-TEM7	Appartement	Récent	9 500
	Maison	Ancien	PT : 8 000 /PC : 3000
	Maison	Récent	PT : 8 000 /PC : 5 500
	Maison	Neuf	PT : 8 000 /PC : 6 500
	Terrain	ZM	10 000
	Terrain	ZI	14 000
SKHT-TEM8	Villa	Ancien	PT : 7 000/PC : 4 500
	Villa	Récent	PT : 7 000/PC : 6 500
	Appartement	Ancien	7 000
	Appartement	Récent	SI SA < = à 80 m ² 8 500 SI SA > à 80 m ² 9 500
	Appartement	Neuf	10 000
	Maison	Ancien	PT : 9 000/PC : 2 000
	Maison	Récent	PT : 9 000/PC : 4 000
	Terrain ZM	Loti	11 500
	Terrain ZI	Loti	13 500
SKHT-TEM9	Villa	Récent	PT : 7 000/PC : 4 500
	Appartement	Ancien	7 000
	Appartement	Récent	8 000
	Appartement	Neuf	9 000
	Maison	Ancien	PT : 8 500/ PC : 3 000
	Maison	Récent	PT : 8 500/ PC : 4 000
	Maison	Neuf	PT : 8 500/ PC : 8 000
	Terrain ZM	Loti	11 000
Terrain ZI	Loti	9 500	
SKHT-TEM10	Appartement	Récent	8 500
	Appartement	Neuf	9 000
	Maison	Récent	PT : 8 500/ PC : 3 500
	Terrain ZM	Loti	9 000

Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKHT-TEM11	Appartement	Neuf	Si SA <= à 100 m ² 13 800
			Si SA > à 100 m ² 17000
SKHT-TEM12	Villa	Récent	PT : 6 000/PC : 6 500
	Appartement	Ancien	7 000
	Appartement	Récent	Si SA <= à 80 m ² 8 500
			Si SA > à 80 m ² 9 500
	Appartement	Neuf	Si SA <= à 100 m ² 10 500
			Si SA > à 100 m ² 11 500
Terrain ZV	Loti	6000	
Terrain ZI	Loti	Si une façade : 12 500 Si deux façades : 16 000 Si plus : 20 000	
SKHT-TEM13	Appartement	Récent	10 000
	Appartement	Neuf	12 500
	Maison	Récent	PT : 12 000/PC : 5 500
	Maison	Neuf	PT : 12 000/PC : 6 500
	Terrai ZM	Loti	Si ST <= à 100 m ² 12 000
			Si ST > 100 15 000
Terrai ZI	Loti	18000	
SKHT-TEM14	Appartement	Ancien	7 500
	Appartement	Récent	Si SA <= à 80 m ² 9 000
			Si SA > à 80 m ² 8 000
	Maison	Ancien	PT : 7 000/PC : 3 000
Maison	Récent	PT : 7 000/PC : 4 000	
SKHT-TEM15	Appartement	Ancien	8 500
	Appartement	Récent	Si SA <= à 80 m ² 9 000
			Si SA > à 80 m ² 8 000
	Appartement	Neuf	10 000
	Maison	Ancien	5 500
	Maison	Récent	PT : 9 000/PC : 5 700
	Terrai ZI	Loti	12 000
Terrain ZI	Loti	14 000	

Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKHT-TEM16	Appartement	Ancien	7 000
	Appartement	Récent	8 000
	Appartement	Neuf	9 000
	Maison	Ancien	PT : 8 000/PC : 4 000
	Maison	Récent	PT : 8 000/PC : 5 000
	Terrain ZM	Loti	10 000
	Terrain ZI	Loti	12 000
SKHT-TEM17	Équipement public	Équipement public	Équipement public
SKHT-TEM18	Quartier industriel	Quartier industriel	Quartier industriel
SKHT-TEM19	Appartement	Récent	8 000
	Maison	Récent	PT : 8000/PC : 4 000
	Terrain ZM	Loti	8 000
	Terrain ZI	Loti	9 000
SKHT -TEM20	Zone verte	Zone verte	Zone verte
SKHT -TEM21	Domaine militaire	Domaine militaire	Domaine militaire
SKHT-TEM22	Appartement	Ancien	6 000
	Appartement	Récent	Si SA <= à 80 m ² 7 500 Si SA > à 80 m ² 8 000
	Maison	Ancien	PT : 7 500/PC : 2 500
	Maison	Récent	PT : 7 500/PC : 3 500
	Terrain ZM	Loti	8 000
	Terrain ZI	Loti	12 000
SKHT-TEM23	Terrain ZM	Loti	8 000
	Terrain ZV	Loti	4 000
SKHT-TEM24	Équipement public	Équipement public	Équipement public

6.2 Référentiel des prix des transactions Immobilières de la Commune Urbaine de Harhoura

Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKHT -H1	Villa	Ancien	PT : 8 000/PC : 4 600
	Villa	Récent	PT : 8 000/PC : 8 800
	Terrain ZV	Loti	PT : 8 000
SKHT-H2	Villa	Ancien	PT : 7 000/PC : 7 000
	Villa	Récent	Si ST <= à 200 m ² PT : 8 000/PC : 8 000 Si ST > à 200 m ² PT : 7 500/PC : 8000
SKHT-H3	Villa	Ancien	PT : 7 500/PC : 4 500
	Villa	Récent	PT : 7 500/PC : 8 000
SKHT-H4	Villa	Ancien	PT : 7 000/PC : 5 200
	Villa	Récent	PT : 7 000/PC : 8 000
	Terrain ZV	Loti	7 000
SKHT-H5	Terrain ZV	Loti	PT : 9 000

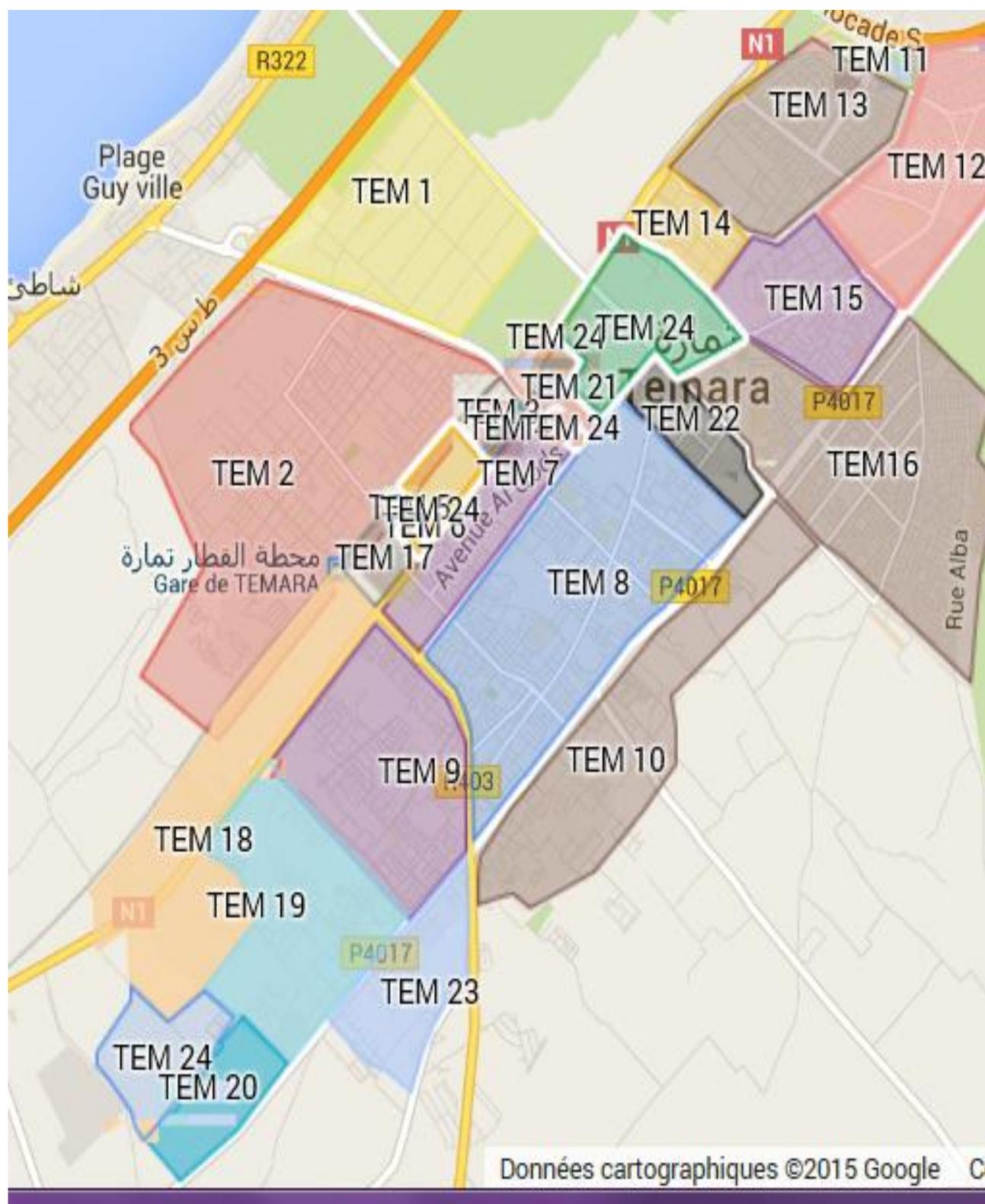
Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKH -H6	Villa	Ancien	Si ST > à 150 m ² PT : 6 500/ PC : 6 300 Si ST <= à 150 m ² PT : 7 000/PC : 6 300
	Villa	Récent	PT : 10 000/PC : 4 500
	Villa	Neuf	PT : 11 000/PC : 6000
	Terrain ZV	Loti	11 000
SKH-H7	Villa	Ancien	PT : 6 500/PC : 4 500
	Villa	Récent	Si ST <= à 300 m ² PT : 8 500/PC : 8 500 Si ST > à 300 m ² PT : 8 000/PC : 8 500
	Terrain ZV	Loti	Si ST <= à 250 m ² PT : 8 500 Si ST > à 250 m ² PT : 7 500
SKHT-H8	Appartement sécurisé	Récent	Si SA <= à 100 m ² 18 500 Si SA > à 100 m ² 15 000
	Appartement	Neuf	Si SA <= à 100 m ² 18 000 Si SA > à 100 m ² 16 500
SKHT- H9	Appartement	Ancien	11 000
	Appartement	Récent	13 500
	Appartement	Neuf	14 500
	Villa	Ancien	PT : 8 500/PC : 4 500

Code Zone	Type de bien	Etat	Prix
SKHT-H10	Appartement sécurisé	Neuf	21 000
SKHT-H11	Appartement sécurisé	Neuf	16 500
	Villa	Récent	Si ST <= à 350 m ² PT : 7 000/PC : 4 500 Si ST > à 350 m ² PT : 6 500/PC : 4 500
SKHT-H12	Appartement Triplex sécurisé	Récent	Si SA <= à 90m ² 15 000 Si SA > à 90 m ² 14 000
	Appartement	Récent	13 500
	Terrain ZV	Loti	8 000
SKHT-H13	Villa	Ancien	PT : 5 000/PC : 5 500
	Villa	Récent	PT : 8 000/PC : 6 500
	Appartement sécurisé	Récent	16 000
	Appartement	Neuf	19 500
	Terrain ZV	Loti	Si ST <= à 500 m ² PT : 6 500 Si ST > à 500 m ² PT : 5 500
SKHT-H14	Villa	Récent	PT : 7 000/PC : 4 000
	Appartement	Récent	Si SA <= à 90 m ² 12 500 Si SA > à 90 m ² 14 000
	Appartement	Neuf	14 000
	Terrain ZV	Loti	9 000

Annexes



7.1 Cartographie des Zones relevant de la Commune Urbaine de Témara



7.2 Tableau des délimitations des zones relevant de la Commune Urbaine de Témara

Code Zone	Délimitations/Points de repère
SKHT-TEM1	AV ALLAL IBN ABDELLAH (NORD), AV MOHAMEDVI (SUD), AV. HASSANII (EST), ET ROCADE (OUEST) : HAY ANDALOUS (VIEUX MAROCAINS)
SKHT-TEM2	VOIE FERREE (EST), AV MOHAMEDVI (NORD), AUTOROUTE(OUEST) ET DOUAR OULAD BOUCHIHA (SUD) : HAY IBN ROCHED, HAY SIDI AMGHAR, HAY EL WIFAQ
SKHT-TEM3	AV MOULAY RACHID(NORD), USINE (SUD), VOIE VERREE (EST), IMMEUBLE TEMARA – CENTRE(OUEST).HAY IBN SINA
SKHT-TEM4	AV MOULAY RACHID, ECOLE ROYALE DE CAVALERIE (NORD), USINE (SUD), AV HASSAN II (EST), HAY IBN SINA (OUEST)
SKHT-TEM5	STATION IFRIQUIA(NORD), BOULEVARD GHAZA (SUD), (EST), VOIE FERREE(OUEST) ATTAWHID
SKHT-TEM6	ACIMA(NORD), BOULEVARD GHAZA (SUD), RESIDENCE AV HASSAN 1(EST), RESIDENCE SALAHEDDINE (OUEST)
SKHT-TEM 7	AV MOULAY RACHID (NORD), AV HASSAN I (SUD), AV MOHAMED 5 (EST), AV HASSAN 2 (OUEST)
SKHT- TEM 8	ALLAL BEN ABDELLAH (NORD), AV HASSAN I (SUD), AV TARIK IBN ZYAD (EST), AV MOHAMED 5 (OUEST)
SKHT-TEM9	AV HASSAN I (NORD), AVENUE ALI IBN ABI TALIB (SUD), AV TARIK IBN ZYAD(EST), AV HASSA II (OUEST)
SKHT-TEM10	AV LALLA MERYEM (NORD), AV HASSAN I(SUD), AV TARIK IBN ZYAD(EST), TERRAIN AGRICOLE (OUEST)
SKHT-TEM11	AV. MLY IDRIS (NORD), AV MLY ISMIL (SUD), RUE. ARFOUD (EST), ET MLY IDRIS (OUEST) : (CGI)
SKHT-TEM12	AV. MLY IDRIS (NORD), RUE ALI ZIATE(SUD), AV.TARIK IBN ZIAD. (EST), ET MLY IDRIS (OUEST) : GUICH LOUDAYAS
SKHT-TEM13	LA RESIDENCE LES CHENES (NORD), HAY AL ATLAS(SUD), RUE SAID AQUEL. (EST), ET MLY IDRIS (OUEST) : HAY OULED MTAA
SKHT-TEM14	QUARTIER INDUSTRIEL DE TEMARA-ATTASNIA- (NORD), AV; MLY ALI CHERIF(SUD), AV. HASSAN II(EST), ET HAY AL MASSIRA I (OUEST) : (HAY AL ATLASS)
SKHT-TEM15	RUE ALI ZIAT (NORD), AV; MLY ALI CHERIF (SUD), AV. TARIK IBN ZYAD (EST), ET HAY AL ATLASS(OUEST) : (HAY AL MASSIRA)
SKHT-TEM16	FORET DE TEMARA (NORD), AV; ALLAL IBN ABDELLAH (SUD), FORET DE TEMARA (EST), ET AV. TARIK IBN ZIAD (OUEST) : HMA ET MAAMOURA
SKHT-TEM17	PREFECTURE DE SKHIRAT TEMARA
SKHT-TEM18	QUARTIER INDUSTRIEL

Code Zone	Délimitations/Points de repère
SKHT-TEM19	AVENUE ALI IBN ABI TALIB (NORD), TERRAIN AGRICOLE SUD), AV TARIK IBN ZYAD(EST), AV HASSA II (OUEST)
SKHT-TEM20	ZONE VERTE
SKHT-TEM21	DOMAINE MILITAIRE
SKHT-TEM22	FORET DE TEMARA (NORD), AV; ALLAL IBN ABDELLAH (SUD), FORET DE TEMARA (EST), ET AV. TARIK IBN ZIAD (OUEST) : HAY NAHDA
SKHT-TEM23	AV MLY EL HASSAN I (NORD), TERRAIN AGRICOLE SUD), AV HASSAN II(EST), AV TARIK IBN ZYAD (OUEST)
SKHT-TEM24	EQUIPEMENT PUBLIC

7.3 Cartographie des Zones relevant de la Commune Urbaine de Harhoura



7.4. Tableau des délimitations des Zones : Commune Urbaine de Harhoura

Code Zone	Délimitations/Points de repère
SKHT-H1	RABAT OCEAN (NORD), LA PLAGE (OUEST) ET AVENUE PRINCE MLY ABDELLAH (EST) HAY MIRAMARE (SUD)
SKHT-H2	BD PRINCE MLY ABDELLAH (EST) PLAGE HARHOURA (OUEST) HAY MIRAMARE (NORD) ET AVENUE HOCEIMA (SUD)
SKHT-H3	PLAGE HARHOURA (OUEST), BD PRINCE MLY ABDELLAH (EST), CLUB YASMINE (SUD) ET HOTEL MIRAMAR (NORD)
SKHT-H4	CLUB YASMINE (NORD), AVENUE PRINCE MOULAY ABDELLAH (EST), GENDARMERIE ROYALE (SUD) ET LA PLAGE HARHOURA (OUEST)
SKHT-H5	BD PRINCE MY ABDELLAH (EST), CORNICHE(OUEST), HOTEL ST GERMAINE ET GENDARMERIE ROYALE (NORD) ET HAY CONTRE BANDIER (SUD)
SKHT-H6	HAY CONTRE BANDIER (NORD), HAY SIDI ABED (SUD), SABLE D'OR ET PLAGE SIDI ABED (OUEST) ET LA ROUTE COTIERE (EST)
SKHT-H7	LA PLAGE VAL D'OR (OUEST), ROUTE COTIERE (EST), PLAGE VAL D'OR (SUD) ET HAY SIDI ABED (NORD)
SKHT-H8	FORET HARHOURA (SUD), AVENUE PRINCE MLY ABDELLAH (OUEST, BD ALLAL BEN ABDELLAH (NORD) LA ROCADE RABAT- CASA (EST)
SKHT-H9	(NORD) BD ALLAL BEN ABDELLAH (OUEST), BD PRINCE MOULAY ABDELLAH (SUD) RESIDENCE DES MEDECINS ET LA ROCADE RABAT- CASA (EST)
SKHT-H10	RESIDENCE DES MEDECINS (OUEST), RESIDENCE ADARISSA (EST), RESIDENCE BELLE VUE (NORD) ET RESIDENCE MEHELIFIN (SUD) (RESIDENCE ALLAL)
SKHT-H11	BD PRINCE MY ABDELLAH (OUEST), RESIDENCE EL HANA (NORD), RESIDENCE SETTAT (SUD) ET LA ROCADE RABAT- CASA (EST)
SKHT-H12	BD PRINCE MY ABDELLAH (OUEST), RESIDENCE CHEMS (NORD), LOTI IBN KHALDOUN (SUD) ET LA ROCADE RABAT- CASA (EST)
SKHT-H13	DOUAR BOUCHIHA (SUD), RTE FELLAH (EST), BD MY ABDELLAH (OUEST) ET DOUAR MNASRA (NORD)
SKHT-H14	BD PRINCE MY ABDELLAH (OUEST), OULED BOUCHIHA (NORD), ZONE INDUSTRIELLE AIN ATIQ (SUD) ET LA ROCADE RABAT- CASA (EST)

8. Contacts utiles

Désignation	Adresse	Tél/Email
Centre d'Information DGI	Haj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat	0537-27-37-27 referentiel@tax.gov.ma
Bureau d'Accueil de la Direction Prélectorale des Impôts de Skhirate- Témara	Quartier Industriel Attasnia N° 07 BIS	0537-61-84-90
Bureau de contrôle de Skhirate-Témara	Quartier Industriel Attasnia N° 07 BIS	0537-61-84-90